COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-11-058617-206

DATE: Le 2 novembre 2022

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, REGISTRAIRE (JA0858)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

8003424 CANADA INC.

Faillie

et

MNP LTÉE

Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] LA COUR, saisie de la demande de libération de MNP LTÉE, syndic des biens de la faillie;
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] **VU** les dispositions de l'article 41 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;

[4] ATTENDU que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

PAR CES MOTIFS:

[5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la faillie.

JA 0858

Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, Registraire

/dn